

Contrats locaux d'accompagnement

Eléments à prendre en compte pour répondre à l'appel à projets

SGEC/2022/332a 11/04/2022

Préambule:

Le dispositif CLA s'adresse à des établissements qui accueillent des publics relevant de l'éducation prioritaire. Ils ont été créés pour introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens. Ils concernent les écoles et établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés.

3 axes prioritaires ont été définis :

- Parcours de l'élève : prévention du décrochage scolaire
- Climat scolaire : élèves, parents, personnels
- Formation des personnels et accompagnement RH

Une première année expérimentale pour 3 académies a permis de définir les 4 champs essentiels qui permettent de structurer la demande de CLA :

- Le parcours de l'élève (lutte contre le décrochage, orientation, continuité des apprentissages etc...)
- Les alliances éducatives (climat scolaire, place des familles, partenariats, etc...)
- L'accompagnement des équipes et la gestion des ressources humaines (pratiques enseignantes, engagements des personnels, formation professionnelle etc...)
- L'autonomie de l'école ou de l'établissement (pilotage du projet, utilisation des moyens, critères d'auto évaluation etc...)

Rappel : Le référentiel de l'éducation prioritaire s'appuie sur 6 axes principaux.

- Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Rédaction du Projet

La rédaction du projet permettra de mesurer la pertinence des moyens demandés au regard des objectifs poursuivis.

4 grands axes doivent apparaître dans les projets déposés que vous pouvez organiser librement dans votre présentation :

1. Présentation de l'établissement

Les critères de sélection des établissements peuvent être repris : Offre de formation, typologie des communes, indice d'éloignement, IPS, CSP, Taux de boursiers, % d'enseignants titulaires, Indicateurs d'AGS, ancienneté moyenne dans l'établissement.

• La présentation de l'établissement dans son environnement.

Il s'agit de présenter ce qui fait la spécificité de l'établissement : son histoire, sa situation géographique, la situation sociale et économique de l'environnement.

• La structure pédagogique de l'établissement et son évolution sur 5 ans.

Nombre de classes, dispositifs particuliers (SEGPA, ULIS, UPE2A ...)

• La description du public d'élèves.

Provenance des élèves, situation sociale des familles : Il s'agit de réaliser un diagnostic de la structure en reprenant les indicateurs de APAE type PCS, IPS, indice d'éloignement, résidants en QPV, nombre de boursiers...

Les indicateurs scolaires :

Réussite aux évaluations, aux examens, taux de redoublement, orientation, valeur ajoutée de l'établissement.

• Ressources humaines:

Présentation des spécificités de l'équipe.

2. Présentation du projet

• La description du projet.

Besoins repérés – Objectifs visés – Elèves concernés par le projet – Axes de travail et actions envisagées – Partenaires éventuels

• Organisation pédagogique :

Répartition et organisation des propositions dans le calendrier.

Organisation au sein de l'équipe : Qui est partie prenante du projet (équipe de direction, enseignants, vie scolaire) ? De quelle manière ? Un référent est-il désigné ? Si oui, comment a-t-il été choisi ?

Liens avec le primaire dans le cadre d'ensembles scolaires.

• Implication des familles : Quelle information ? Comment sont-elles impliquées dans le dispositif ?

3. Les besoins en termes de HSE, IMP, budget pédagogique

Evaluer les besoins le plus précisément possible au regard du projet proposé.

4. Les indicateurs envisagés pour évaluer les dispositifs.

Ces indicateurs peuvent être définis au regard des 4 champs présentés en introduction.